

CONSULTATION DES ARTISTES INTERPRÈTES SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

270

artistes interprètes ont répondu à une consultation sur la réforme des retraites lancée le 18 novembre par le Syndicat français des artistes interprètes.

80%

des artistes interprètes qui ont répondu sont des salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle

7%

d'entre eux exercent plusieurs métiers en tant qu'artiste interprète (ex : artiste dramatique et chanteur, etc.)

64%

des artistes interprètes qui ont répondu ont exercé au cours de leur carrière un métier autre qu'artiste interprète (petits boulots "alimentaires" ou réorientation de carrière)

CONSULTATION DES ARTISTES INTERPRÈTES SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

48%

des artistes interprètes qui ont répondu déclarent avoir vécu au moins 1 interruption de carrière (maternité, congé parental, accident du travail, chômage de longue durée, raison médicale,...). 19% d'entre eux ont connu plusieurs interruptions.

28%

des participants ont commencé à travailler avant l'âge de 18 ans. 64% ont démarré leur carrière (tout métier confondu) entre 18 et 25 ans.

48,5%

des artistes interprètes ayant participé à la consultation déclarent s'être renseignés au sujet de la réforme des retraites.

51%

des artistes interprètes ayant répondu pensent que la réforme voulue par le gouvernement diminuera leur pension de retraite. 42% n'ont aucune idée des conséquences de cette réforme.

CONSULTATION DES ARTISTES INTERPRÈTES SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

QUELLES SONT LES PRINCIPALES QUESTIONS QUE SE POSENT
LES ARTISTES INTERPRÈTES AU SUJET DE LA RÉFORME ?



1. Comment fonctionne un système de retraite par points ?
2. A quel âge pourrai-je partir à la retraite si cette réforme voit le jour ?
3. Comment sera calculé le montant de ma pension de retraite ?
4. Aurai-je droit à une pension de retraite ?
5. Comment les périodes de chômage seront prises en compte dans le calcul des points ?